

Formation du président Mamadou Traoré de l'APCMM du Mali Chambres de métiers du Maine et Loire, d'Alsace et APCM

Sommaire

- [Introduction](#)
- [Immersion dans une chambre de métier départementale](#)
- [Immersion dans une chambre de métier régionale](#)
- [Immersion à l'APCM \(Assemblée permanente des chambres de métiers\), niveau national](#)
- [Rencontre avec la SIAGI \(Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité\)](#)

Introduction

Les 13 et 14 octobre 2008, Mamadou Traoré, Président de l'APCMM depuis le 1^{er} janvier 2008, s'est rendu, en compagnie d'Emilie Court, à la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire, dans le cadre du programme de formation-immersion dans le réseau français des CMA, préparé par l'APCM à la demande de la partie malienne. La CMA Alsace participe également, à cette formation et a reçu le Président Traoré et R. Paniagua, les 16 et 17 octobre. L'immersion s'est achevée, les 20 et 21 octobre, à l'APCM. Le secrétaire général de l'APCMM participait également à cette troisième étape de la formation du Président Traoré.

Entrepreneur menuisier, Mamadou Traoré avait manifesté, en mai dernier, sa volonté d'être formé aux missions, à l'organisation, au fonctionnement et aux modalités de financement des chambres françaises de métiers et de l'artisanat et de leur assemblée permanente. Les principaux objectifs de cette formation sont de lui permettre de développer des compétences en matière de représentation et défense des intérêts de l'artisanat ainsi que d'augmenter la légitimité de l'APCMM vis-à-vis de ses ressortissants et des chambres régionales et d'établir une relation plus équilibrée entre l'APCMM et ses partenaires, notamment la fédération nationale d'artisans du Mali (FNAM), mais aussi des personnes qui l'ont élu et les agents de l'APCMM et des chambres régionales. Parmi les priorités de l'APCMM, il a mentionné la nécessité d'établir un répertoire exhaustif des artisans au Mali.

Première étape de la formation – immersion dans une chambre de métiers départementale

La matinée du 13 octobre fut consacrée à une présentation globale du fonctionnement d'une CMA : mission, organisation, fonctionnement, financement, effets réseaux (régional, national, global), le binôme SG/Président, et les relations avec les entreprises artisanales.

Cette mise à plat du système français des CM a permis à M. Traoré d'identifier les faiblesses de sa structure et les thèmes possibles d'une coopération future. **La mise en place d'une stratégie et d'un programme opérationnel a été reconnue par le Président Traoré**



comme l'une des premières actions de coopération que l'APCMM voudrait réaliser avec la CMA Maine-et-Loire.

Yvan Persillet, Secrétaire général de la CMA Maine-et-Loire a proposé à l'APCMM une méthode de travail lui permettant de **se positionner comme une structure efficace et reconnue d'appui à la petite entreprise** et aux entreprises artisanales du Mali. Cette méthode se compose de trois étapes :

1. **élaborer un diagnostic de situation** grâce à la constitution d'un comité stratégique, afin de connaître les forces et faiblesses internes ainsi que les opportunités et les menaces externes. Le comité stratégique peut être constitué du secrétaire général et du président de l'APCMM, de 3 à 4 personnes expertes en appui et conseil stratégique et de techniciens de la chambre
2. **construction d'un plan stratégique** d'offres et de services aux entreprises qui permettra à l'APCMM de mieux se positionner, vis-à-vis des artisans et des pouvoirs publics
3. **mise en œuvre d'une stratégie de communication autour de ce plan stratégique**

Deuxième étape de la formation – immersion dans une chambre de métiers régionale

Comme indiqué, la deuxième phase de sa formation s'est déroulée en Alsace, les 16 et 17 octobre. Le Président Traoré a été reçu par le Président de la section Mulhouse de la CMA Alsace, M. Michel Meyer, et par son directeur M. Patrick Favier. L'objectif de cette étape était de sensibiliser le président de l'APCMM aux rôles de coordination du niveau régional et de mise en cohérence entre les différentes sections d'une même chambre de métiers, ainsi qu'aux méthodes de lobbying pour la défense des intérêts du secteur de l'artisanat et/ou de l'un ou l'autre des métiers qui le composent. Le thème central de l'apport respectif de la chambre de métiers et des organisations professionnelles et du rôle de chaque structure dans la défense des intérêts de l'artisanat et des intérêts à chaque corps de métiers a été, également, traité.

Au cours de cette étape, le Président Meyer et M. Favier ont insisté sur la très grande importance qu'avait la tenue du répertoire des métiers dans la constitution de l'identité de l'artisanat. C'est l'outil central du fonctionnement d'une chambre de métiers. Il exprime les conditions d'exercice du métier qui permettent d'inscrire un entrepreneur dans le secteur de l'artisanat mais aussi les conditions de sa permanence dans le secteur, indépendamment de la taille de l'entreprise (droit de suite).

La relation de proximité avec les entreprises et les services rendus par les chambres sont la deuxième composante de la légitimité des chambres de métiers et de l'artisanat en France. L'offre de services permet de défendre les entreprises contre les éventuels attaques d'opérateurs économiques plus forts mais aussi de garder dans le secteur les entreprises les plus performantes ou, encore, d'appuyer les stratégies de redynamisation des métiers en tension.



Parmi les services cités et qui ont retenu l'attention du président Traoré, il convient de citer les **appui et conseils à la création d'entreprises, depuis l'idée de projet jusqu'à la consolidation et éventuelle cession, et l'apprentissage, qui est la première mission des CMA** et qui se traduit aussi par **la promotion de l'entreprise formatrice et la formation des maîtres d'apprentissage et des formateurs.**

Concernant le travail de lobbying, le président Michel Meyer a présenté son expérience de défense des intérêts de son métier ainsi que l'activité qu'il mène en faveur des intérêts généraux de l'artisanat. Quelques préconisations fortes se sont dégagées que le président Traoré a fort bien comprises :

- il faut être là où les décisions sont prises et faire partie des organisations qui comptent
- s'appuyer sur le levier du service qu'on apporte au décideur car « il ne sait pas ce que je sais »
- être convaincu soi-même de la position que l'on défend
- il ne s'agit pas de s'exprimer bien ou mal mais de défendre sa position avec ses propres mots

Enfin, les relations entre les chambres de métiers et les organisations professionnelles ont été évoquées avec les représentants de l'Union des corporations artisanales d'Alsace (UCA). Il a été indiqué que les OPA agissent sur les questions techniques et patronales spécifiquement liées aux corps de métiers (conventions collectives, réglementations techniques,...) alors que la chambre de métiers s'occupe de la représentation et la défense des intérêts du secteur de l'artisanat et des métiers dans son ensemble. Il a été, cependant, indiqué que la ligne de partage pouvait être floue et que des arrangements particuliers étaient toujours possibles en fonction des cultures et des histoires spécifiques dans chaque situation concrète. Le point de vue des interlocuteurs du président Traoré est qu'il ne pouvait pas y avoir de concurrence entre les deux types d'organisation car les élus de la CM viennent des corporations et qu'une fois élus ils ne représentent plus leur métier mais l'artisanat.

Cette deuxième étape de la formation s'est conclue par une séance de synthèse qui a permis de dégager les principaux apports de cette formation dont, en particulier, les techniques de lobbying, le dialogue indispensable entre CM et OPA, les services d'audit que peut apporter une chambre de métiers, les questions juridiques liées à la reconnaissance des artisans et l'importance de l'apprentissage.

A la fin de ces deux premières étapes de la formation – immersion, le président Traoré a formulé le canevas d'un éventuel programme de coopération entre l'APCMM et le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat, sur la base de cinq axes d'intervention :

1. Appui à l'élaboration d'une stratégie et plan de mandature identifiant les forces et les faiblesses du secteur, les partenariats à construire et le plan d'action et calendrier.
2. Développement d'une politique de lobbying en faveur du secteur malien de l'artisanat
3. Construction d'un dialogue positif entre les CM du Mali et les OPA
4. Elaboration d'un programme de mise à niveau des artisans maliens
5. Structuration et organisation d'un dispositif efficace d'apprentissage



Troisième étape de la formation – immersion à l'APCM, niveau national

Les 20 et 21 octobre, le Président Traoré, accompagné de son secrétaire générale Elméhdj Ag Hamaty, a eu l'occasion de rencontrer les responsables des principales directions stratégiques de l'APCM, ainsi que son Président, Alain Griset, et son directeur général, François Moutot.

Les échanges avec le Président Griset et François Moutot ont permis de mieux cibler les priorités d'action à développer pour construire la légitimité du réseau malien des CM et de leur assemblée permanente. **La définition des rôles respectifs des OP et des CM et la reconnaissance par les artisans des services offerts par les chambres de métiers devraient être les priorités principales de l'action de l'APCM.**

Ces actions ne sont envisageables que si la volonté de l'Etat de donner un rôle de représentation à l'APCMM est clairement exprimée et confirmée à l'ensemble des acteurs du développement de l'artisanat au Mali.

Certaines initiatives doivent être, également, amorcées pour permettre à l'APCMM de se positionner comme véritable tête de réseau et représentant de la petite entreprise et des artisans. D'abord, la formation des élus et des équipes techniques. Ensuite, le lancement des actions qui impliquent tout le réseau. Enfin, le développement d'une stratégie et des outils de communication communs.

Le canevas du programme de coopération entre l'APCMM et le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat, présenté ci-dessus, a été favorablement apprécié par le président et le DG de l'APCM, qui ont suggéré deux axes d'intervention complémentaires

6. la formation des équipes locales et des agents du réseau des CM
7. l'explicitation de la volonté de l'Etat concernant le rôle qu'il souhaite voir jouer aux CM.

Rencontre avec le DG de la SIAGI

Au cours d'une dernière réunion, le 24 octobre, avec M. Michel COTTET, DG de la SIAGI, une démarche semblable a été retenue pour organiser l'appui à l'APCMM dans la mise en place d'un **processus d'accès aux financements, en lien avec les banques maliennes impliquées dans le financement du secteur de l'artisanat et de la petite entreprise.**